

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue  
**ROUSSENNAC - Commune**

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE\_20260422\_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 15/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés :

Absents et Excusés : Thomas LAMOTTE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Affectation budget fonctionnement lotissement Le Baranquet 2025 - Roussennac**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 0.33 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026

Date de réception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE\_20260422\_006-DE

A G E D I

DE\_20260422\_006

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>0,24</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	0,33
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>0,33</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,33
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.



Sébastien CAYSSIALS  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Marie-Laure CAMBOULAS  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/04/2026  
Date de réception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE\_20260422\_006-DE  
A G E D I

DE\_20260422\_006